

**Procès-verbal
Comité syndical du 21 février 2024
-
à Strasbourg**

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle DOLLINGER, Présidente de l'ATIP.

Présents :

Pour le collège des communes :

M. BIEHLER Jean, M. CORNEC Jacques, M. DRION Denis, M. JEHL François, Mme JOST-LIENHARD Laurence, M. LUTZ Claude.

Pour le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics :

M. FREUND Bernard, Mme OURY Nicole, M. RIEDINGER Denis, M. VOGEL Justin, Mme ROEHLLY Sylvie, M. SCHEER Marc, M. SCHAEFFER Serge.

Pour le collège de la Collectivité Européenne d'Alsace :

M. BIHL Pierre, Mme DOLLINGER Isabelle, Mme ESCHLIMANN Michèle, Mme WOLFHUGEL Christiane, Mme MULLER-BRONN Laurence, M. SCHULTZ Denis.

Excusés :

Pour le collège des communes :

M. MEYER Alain (pouvoir à M. BIEHLER Jean), M. SIEFFER Thierry, M. PANNEKOECKE Jean-Bernard (pouvoir à Mme JOST-LIENHARD Laurence), M. WALTER Hubert, Mme FISCHER-JUNCK Sandra (pouvoir à M. CORNEC Jacques), M. GEHIN Pascal, M. GIROLD Marc, M. SCHOTT Patrick, M. VOGT Victor.

Pour le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics :

M. BATT Jean-Louis (pouvoir à M. FREUND Bernard), HILT Patrice, M. JANUS Serge, Mme VOLKER LORENTZ Béatrice (pouvoir à M. RIEDINGER Denis), M. NETZER Jean-Lucien (pouvoir à M. VOGEL Justin), M. ROUX Olivier (pouvoir à Mme OURY Nicole), M. HERR Michel.

Pour le collège de la Collectivité Européenne d'Alsace :

M. BIERRY Frédéric, M. KOBRYN Florian, Mme ESCHLIMANN, Mme DELATTRE Cécile (pouvoir à Mme DOLLINGER Isabelle), M. SENE Marc, Mme GRAEF-ECKERT Catherine, M. ZAEGEL Sébastien, Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, Mme DE SILVA ADRIANO Valérie, Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie.

L'appel nominal effectué fait apparaître, sur un effectif de 39 délégués, 28 présents ou représentés. Le quorum fixé à la moitié de l'effectif total, soit 20, est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 24 janvier 2024 :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical de l'ATIP approuve le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 24 janvier 2024.

La Présidente propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour.

Rapports n° 6, 7 et 8 2024 ATIP – Compte de gestion, compte administratif 2023 et affectation des résultats

I. DOLLINGER passe la parole à **J. VOGEL**, Président de la Commission Budget, pour présenter le bilan financier de l'année écoulée.

- Présentation du Powerpoint « Compte administratif 2023 » par **J. VOGEL** (annexe 1)

I. DOLLINGER propose, comme le prévoient les textes, de confier à **P. BIHL** la présidence de la séance pour la mise aux voix.

La proposition recueille l'accord des délégués. **I. DOLLINGER** quitte la salle.

Aucune question n'ayant été soulevée, **P. BIHL** met aux voix l'approbation du compte de gestion 2023 et la réaffectation au budget 2024 des résultats de l'exercice.

Le point est adopté à l'unanimité.

P. BIHL indique aux délégués que les chiffres du compte administratif correspondent exactement à ceux du compte de gestion, et qu'ils figurent au dossier de séance.

Aucune question n'ayant été soulevée, **P. BIHL** met aux voix l'approbation du compte administratif 2023.

Le point est adopté à l'unanimité.

I. DOLLINGER réintègre la séance, et remercie les délégués pour leur confiance.

Les délégués sont invités à signer les listes d'émargement dédiées au compte administratif.

Rapport n° 9 2024 - Adoption du budget primitif 2024

I. DOLLINGER rappelle aux délégués que l'ATIP a connu depuis sa création une belle évolution du nombre de ses membres et de son activité. Pour soutenir le projet ATIP, la CeA participe aujourd'hui à hauteur de 32 % de son budget.

Elle souligne que de nouveaux services se mettent progressivement en place, à la demande des collectivités, comme la mission Conformité et contrôle en ADS et la mission DIA, mais qu'elles ne sont pas encore autofinancées. Par ailleurs les charges de structure pèsent de plus en plus lourd, et ne laissent aucune marge pour le budget 2024.

Elle estime que pour consolider l'ATIP et son modèle, et assurer le maintien du service rendu, des sources de recettes supplémentaires devront être étudiées avec la commission budget pour préparer l'exercice 2025.

I. DOLLINGER passe la parole à **J. VOGEL**, Président de la Commission Budget, pour présenter le projet de budget 2024.

- Présentation du Powerpoint « Budget primitif 2024 » par **J. VOGEL** (annexe 2)

C. WOLFHUGEL s'interroge sur les recettes prévisionnelles de la mission paie, en baisse par rapport au chiffre réalisé en 2023.

M. OECHSEL indique que l'année 2023 a été marquée par l'adhésion de 75 nouvelles collectivités, et que la création des dossiers de paie est facturée une seule fois avec un forfait de 36 euros. En 2024 la recette prévisionnelle sera uniquement celle de la prestation réalisée.

S. SCHAEFFER voudrait savoir quel est le prix moyen d'un bulletin de paie traité par l'ATIP. La question a été posée au niveau de la Communauté de communes.

M. OECHSEL précise que plusieurs formules existent, avec des tarifs différents. La moyenne n'est pas forcément significative. La mise à disposition du logiciel démarre à 80 euros par bulletin et par an, la paye à façon démarre à 120 euros par bulletin et par an – soit 10 euros par mois et par bulletin.

S. SCHAEFFER estime que le tarif est très compétitif.

M. ESCHLIMANN s'interroge sur la nature des charges de personnel hors masse salariale.

M. OECHSEL précise qu'il s'agit des dépenses telles que les frais de déplacement, les formations, etc.

I. DOLLINGER remercie **J. VOGEL** et la Commission Budget pour le travail fourni. Elle souligne que le budget de cette année est tendu. L'enjeu est de maintenir la qualité du service rendu avec des tarifs corrects pour les collectivités ; pourtant les charges augmentent. La Commission Budget va devoir étudier des pistes pour rétablir une situation financière solide et pérenne pour l'ATIP.

F. JEHL évoque la facturation complémentaire en ADS, et plus particulièrement la question des déclarations préalables. Il estime que toutes les DP ne nécessitent pas le même travail d'instruction et qu'il faudrait pouvoir différencier les DP simples en leur attribuant une valeur réduite en Équivalent PC. Il cite l'exemple de sa commune, qui totalise 49 DP pour 2023, et déplore que la facture soit importante pour les petites communes.

M. ESCHLIMANN estime que le relevé de la facturation complémentaire ADS arrive trop tard dans les communes, car certaines ont déjà constitué leur budget. Les grandes communes ont moins ce problème.

D. SCHULTZ suggère d'augmenter le tarif des permis de construire plutôt que de facturer les petites DP. Il estime que les instructeurs sont parfois très pointilleux dans leur instruction et se demande s'il ne serait pas possible de simplifier le traitement de certains dossiers, quand il n'y a pas d'enjeux urbanistiques.

F. JEHL estime que les instructeurs ADS de l'ATIP sont des professionnels ; qu'ils font leur travail de A à Z pour une sécurisation maximale des dossiers. Il tient à les féliciter pour cela. Pour lui le problème est que 0,8 équivalents PC pour un ravalement de façade c'est trop.

D. DRION fait remarquer que l'ATIP a besoin de recettes complémentaires.

C. WOLFHUGEL estime qu'il peut y avoir des interprétations différentes des textes quand il y a du turnover dans les équipes d'instruction.

D. RIEDINGER souhaite savoir si l'ATIP accompagne la commune en cas de recours s'il y a eu une décharge.

I. DOLLINGER lui indique que ce n'est pas possible.

J. BIEHLER revient sur le principe de la facturation complémentaire en ADS. Il rappelle que ces sujets avaient été discutés en commission ADS, et notamment la situation des communes en secteur ABF. Il suggère de revoir ce sujet en commission, en travaillant sur la facturation des PC et une éventuelle différenciation des DP.

I. DOLLINGER fait observer que certaines DP permettent aussi de générer des taxes d'aménagement. Elle encourage également les communes à rencontrer leurs instructeurs pour échanger autour de l'interprétation des règles car il peut y avoir plusieurs lectures possibles. Il est important de sécuriser l'instruction pour éviter les recours.

F. WIEL confirme qu'il est important d'avoir des points réguliers entre élus et instructeurs. Il faut également associer les responsables de territoires, qui sont les supérieurs hiérarchiques des instructeurs. L'ATIP est au service des collectivités – ce sont elles qui sont décisionnaires.

J. CORNEC déplore le manque de visibilité des communes sur le montant de la taxe d'aménagement. Il estime qu'il est très difficile de construire un budget sans ces informations.

F. WIEL indique qu'un groupe de travail est en cours avec la DDT et la DGFIP sur le sujet. Une réunion va avoir lieu avec les services qui gèrent le recouvrement à Colmar ; l'objectif est de travailler à une meilleure visibilité pour les communes.

B. FREUND suggère que la DGFIP mette les communes en copie du courrier de notification qu'elle adresse aux pétitionnaires. Il suffit ensuite aux communes de tenir un tableau de suivi à jour.

I. DOLLINGER suggère de faire remonter ces difficultés au Sénat, en transmettant une note à **L. MULLER-BRONN**.

Plus aucune autre question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'adoption du budget primitif 2024.

Le point est adopté à l'unanimité.

Les délégués sont invités à signer les listes d'émargement dédiées au budget primitif.

Rapport n° 10 2024 ATIP – Rapport d'activités 2023

I. DOLLINGER rappelle que les statuts de l'ATIP prévoient une présentation du rapport d'activités en Comité syndical pour approbation. Elle se félicite qu'après huit années de fonctionnement, et malgré les crises traversées, le bilan soit très largement positif, avec un service apporté aux collectivités reconnu et apprécié.

I. DOLLINGER souligne l'investissement et l'implication des équipes, qui sont fortement engagées dans la construction et le développement de l'ATIP, et qui œuvrent au quotidien pour développer son expertise et la qualité des services rendus à ses membres.

Elle passe la parole à **F. WIEL** pour la présentation du rapport d'activités 2023.

➤ Présentation du Powerpoint « Rapport d'activités 2023 » par **F. WIEL** (annexe 3)

L. JOST-LIENHARD relate que les élus ont œuvré longtemps pour avoir une plateforme pour accéder à l'offre de formation, mais déplore qu'aujourd'hui elle ne fonctionne pas. Les problèmes ont été

remontés, mais de grosses difficultés demeurent, notamment avec la question de la création de l'identité numérique. Elle propose que l'ATIP fasse un courrier à l'Association des Maires pour faire encore une fois remonter. L'Association des Maires a déjà sollicité l'Assemblée et le Sénat, et formulé des questions écrites et orales mais rien ne bouge. Elle estime que les élus ne sont pas entendus. Les sommes collectées pour le Droit Individuel à la Formation des Élus (DIFE) via la contribution obligatoire des élus indemnisés sont gérées par la Caisse des Dépôts, qui n'apporte aucune réponse. Tous les organismes de formation sont touchés, et principalement ceux qui offrent des formations à des tarifs très raisonnables aux élus.

D. RIEDINGER s'interroge sur les suites données aux contrôles réalisés par la mission Conformité et contrôle en ADS.

I. WERCKMANN indique que tout n'était pas conforme, et que le but est de permettre aux pétitionnaires de régulariser. Sur les suites données, il y a beaucoup de situations différentes mais bon nombre de cas se résolvent. L'objectif est d'accompagner les maires dans la résolution.

M. ESCHLIMANN souligne que la mission est un vrai plus, qui permet de détecter un certain nombre de problématiques et soutient le maire dans sa politique de contrôle.

I. WERCKMANN rappelle les chiffres de l'activité de la mission : en décembre 2023, 191 demandes d'accompagnement enregistrées pour 155 communes adhérentes.

J. VOGEL regrette que, même si un problème de conformité est soulevé, et que le contrevenant ne régularise pas, le procureur ne donne pas suite. C'est un vrai problème de crédibilité car les contrevenants le savent.

B. FREUND suggère de mettre en responsabilité les constructeurs qui ne respectent pas les permis de construire accordés.

L. JOST-LIENHARD confirme que la mission était attendue depuis longtemps. Les élus se sentaient désarmés, surtout dans les petites communes.

I. WERCKMANN indique qu'un premier bilan a été réalisé sur les suites données aux contrôles. On dénombre aujourd'hui 40 affaires terminées avec régularisation suite à contrôle sur site et procédures amiables, et 10 affaires pénales. Un bilan sera réalisé fin 2024 après deux années d'activité.

D. DRION juge très positif le fait que certaines choses soient régularisables. Pour autant il déplore que quand certaines situations sont portées devant le procureur il faille insister et relancer pour être entendu. Certains contrevenants n'ont pas peur de l'autorité publique.

I. DOLLINGER estime que les élus doivent être formés pour pouvoir exercer pleinement leurs missions. Elle revient sur l'importance de faire remonter les problèmes actuels sur la mobilisation du DIFE.

L. MULLER-BRONN indique que le Sénat va bientôt se pencher sur le statut de l' élu. Ce serait l'occasion de déposer un amendement concernant le DIFE. Elle propose à **L. JOST-LIENHARD** d'échanger rapidement sur le sujet.

Plus aucune question n'ayant été posée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation du rapport d'activités 2023.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 11 2024 ATIP – Programme d'activités 2024

I. DOLLINGER repasse la parole à **F. WIEL** pour présenter, dans la continuité du rapport d'activités 2023, le programme d'activité pour l'année à venir.

- Présentation du Powerpoint « Programme d'activités 2024 » par **F. WIEL** (annexe 4)

Aucune question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation du programme d'activités 2024.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 12 2024 ATIP – Convention de mission ATIP/CeA 2024

I. DOLLINGER rappelle aux délégués que l'ATIP assure au bénéfice de la CeA des missions de conseil et d'accompagnement technique en aménagement et urbanisme. Elle accompagne la CeA pour la mise en œuvre de ses politiques publiques sur le territoire.

Elle passe la parole à **F. WIEL** pour la présentation du projet de convention pour l'année 2024.

- Présentation du Powerpoint « Convention de mission ATIP/CEA » par **F. WIEL** (annexe 5)

Aucune question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation de la convention de mission ATIP/CEA 2024.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 13 2024 ATIP – Convention de partenariat ATIP/ENGEES

I. DOLLINGER propose à l'adoption un projet de convention de partenariat avec l'ENGEES, qui formalise les échanges et travaux communs dans la conduite de formations sur la prise en compte des problématiques liées à l'eau dans l'aménagement du territoire. Ce projet complète les partenariats montés ou en cours de montage avec le SDEA et l'Agence de l'eau.

Elle passe la parole à **Isabelle WERCKMANN** pour la présentation de ce point.

- Présentation du Powerpoint « Convention de partenariat ATIP/ENGEES » par **I. WERCKMANN** (annexe 6)

Aucune question n'ayant été formulée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation de la convention de partenariat ATIP/ENGEES.

Le point est adopté à l'unanimité.

Points d'échange et d'information

Point sur le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)

I. DOLLINGER se félicite que l'Alsace bénéficie d'un réseau d'ingénierie territoriale dense comprenant 19 membres et animé par les services de la CeA.

Elle rappelle que la CeA alloue pour ce réseau une enveloppe annuelle d'environ 16 millions d'euros. Ces organismes, ATIP, ADAUHR, CAUE, Agences d'urbanisme, ADIRA, SDEA, EPFA, ADIL, etc., accompagnent les collectivités dans leurs stratégies et leurs projets opérationnels territoriaux. Les expertises de ces organismes sont précieuses et déterminantes pour la prise de décision et la conduite des politiques publiques d'aménagement.

I. DOLLINGER rappelle les enjeux du réseau, qui sont de plusieurs ordres :

- Que les structures, leurs compétences et services, soient lisibles (qui fait quoi),
- Qu'elles travaillent ensemble et de manière transversale au bénéfice des collectivités alsaciennes afin de créer une véritable intelligence collective,
- Qu'elles expérimentent et accompagnent les collectivités sur le chemin des transitions vers de nouveaux modèles d'aménagement.

Elle passe la parole à **Florence WIEL**, pour la présentation de ce point d'information.

- Présentation du Powerpoint « Point d'information sur le RITA » par **F. WIEL** (annexe 7)

F. WIEL encourage les collectivités à mobiliser le RITA au tout début de leurs démarches, afin de disposer d'une vision globale des enjeux.

Elle évoque les groupes de travail en cours de constitution, notamment sur les friches.

Transfert de compétence aux communes de la police et de l'instruction de la publicité extérieure

I. DOLLINGER rappelle aux délégués que la compétence relative à l'instruction et à la police de la publicité extérieure a été transférée aux seules communes et EPCI. Des communes ont sollicité l'ATIP pour savoir si un accompagnement sera proposé sur ce thème. Il a été acté qu'une pré-étude serait réalisée afin d'identifier ce que recouvre exactement cette mission, et d'évaluer les moyens qui seraient nécessaires pour la proposer. Une fois cette étude réalisée, l'arbitrage sur une éventuelle mise en œuvre de la mission sera soumis pour avis au Comité syndical.

I. DOLLINGER revient sur la question des moyens de l'ATIP pour préfigurer une nouvelle mission. Elle indique que l'ATIP n'a pour l'instant aucune ressource pour consacrer du temps à ce projet et que le financement de l'axe « recherche et développement » est à construire.

I. DOLLINGER informe les délégués qu'un webinaire d'information sur ce sujet va être organisé par l'Association des Maires du Bas-Rhin courant avril, avec la participation de l'ATIP. La date est en cours de calage, et sera communiquée dès que possible par l'AMBR.

D. RIEDINGER souhaiterait pouvoir confier cette mission à l'ATIP. Il estime que l'ATIP a toujours su répondre aux besoins exprimés par ses membres, et prendre en charge des nouvelles missions. Sur le sujet de la publicité extérieure il considère qu'il y aurait du ménage à faire.

L. MULLER-BRONN déplore la pollution visuelle que représentent les publicités extérieures. Elle évoque notamment les différents labels tels que le village préféré des français, qui génèrent des panneaux institutionnels en trop grand nombre.

L. JOST-LIENHARD indique que la date prévisionnelle du webinaire serait le 8 avril à 18 h 30. Elle invite les délégués à faire remonter leurs questions en amont à l'AMBR.

Catalogue de formations 2024

I. DOLLINGER présente l'offre de formation de l'ATIP pour 2024 qui a déjà été rapidement évoquée en Comité syndical de janvier. Le catalogue est à présent finalisé ; il se trouve dans les dossiers et sera diffusé sous format numérique à tous les membres de l'ATIP.

Elle souligne que l'activité de formation de l'ATIP va bien au-delà des formations catalogues, avec toutes les formations organisées autour des missions pour accompagner les collectivités (ADS, conformité contrôle etc.).

Elle passe la parole à **I. WERCKMANN** pour un tour d'horizon de ce sujet.

- Présentation du Powerpoint « L'activité de formation à l'ATIP » par **I. WERCKMANN** (annexe 8)

S. SCHAEFFER estime que le logiciel Cart@DS est un très bel outil pour les équipes et les élus. Il a lui-même suivi la formation Cart@DS qu'il a trouvée très complète. Il évoque également la matérialisation des zones humides, qui figurent dans le logiciel, et indique qu'il existe des « présomptions de zones humides ». Il en a été informé par la DDT, et suggère d'enrichir Cart@DS avec cette information.

L. JOST-LIENHARD informe les délégués qu'une réunion va être organisée en visio le 11 mars avec tous les organismes de formation partenaires, pour que chacun présente son offre. Elle invite les élus à faire remonter leurs besoins en formation.

Elle annonce également que le prochain conseil d'administration de l'Association des Maires se tiendra le 15 mars. Y seront notamment évoquées les difficultés rencontrées par les maires dans la gestion des baux de chasse. De nombreux maires ont fait remonter des problèmes avec certaines parcelles, du fait d'un défaut de mise à jour du cadastre, de successions non réglées, etc. Elle estime que les relations entre le cadastre et le livre foncier sont compliquées, et qu'il faudrait travailler sur ce sujet pour avancer.

J. VOGEL estime que l'ATIP ne peut se baser que sur les données cadastrales.

I. WERCKMANN confirme que l'ATIP mobilise tous les outils à sa disposition. Elle suggère de se rapprocher de l'IDL (Institut du Droit Local Alsacien Mosellan), sur le sujet du lien entre le cadastre et le livre foncier.

D. SCHULTZ revient sur les panneaux publicitaires, et estime qu'il faudrait prendre officiellement position sur l'obligation pour les communes d'apposer un panneau dès qu'elles bénéficient d'une subvention. Cela participe d'une vraie dégradation du paysage.

I. DOLLINGER remercie les délégués pour leur présence et la richesse des échanges.

La séance est levée à 10 h 15.

Fait à Strasbourg, le 21 février 2024

La Présidente,

Isabelle DOLLINGER

